

Les Cahiers de droit



« *Le Code de Procédure Civile* », La Chambre des notaires de la province de Québec, Cours de perfectionnement tenus à l'université de Montréal, les 7 et 8 avril 1967, (polycopié, 159 pages).

Danielle Papillon

Volume 9, numéro 1, 1967–1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004346ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004346ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Papillon, D. (1967). Compte rendu de [« *Le Code de Procédure Civile* », La Chambre des notaires de la province de Québec, Cours de perfectionnement tenus à l'université de Montréal, les 7 et 8 avril 1967, (polycopié, 159 pages).] *Les Cahiers de droit*, 9(1), 103–103. <https://doi.org/10.7202/1004346ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1967

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Chronique bibliographique

« Le Code de Procédure Civile ».

La Chambre des notaires de la province de Québec. Cours de perfectionnement tenus à l'université de Montréal, les 7 et 8 avril 1967 (polycopié, 159 pages).

La Chambre des notaires offrit, en avril dernier, diverses conférences aux juristes de la province soucieux de saisir le sens et surtout l'effet des modifications apportées par l'entrée en vigueur du nouveau Code de Procédure civile. L'ouvrage ici présenté est, à cet effet, un recueil des diverses allocutions prononcées au cours de ces séances de perfectionnement.

Pour les fins de cette chronique, nous nous contenterons de donner un bref aperçu des divers exposés reproduits au volume :

LOUIS MARCEAU, « *La réforme de la procédure : ses principes et son esprit* ».

Monsieur le doyen Marceau rappelle, dans cette conférence qui sert d'introduction au colloque, l'esprit qui a animé les commissaires chargés de l'élaboration du Code de procédure : simplification plutôt qu'innovation, rajeunissement du système actuel en l'adaptant à son rôle « d'auxiliaire du droit substantif ».

ROGER COMTOIS, « *De quelques dispositions d'intérêt particulier pour les notaires, dans le nouveau Code de Procédure civile (à l'exception du livre consacré aux procédures non contentieuses)* ».

Monsieur le professeur Comtois consacre principalement son attention sur les modifications du Code visant la pratique notariale elle-même, à savoir les règles affectant directement la rédaction et l'exécu-

tion des actes ainsi que l'interprétation des contrats.

ARMAND LAVALLÉE, « *Tutelles et curatelles* ».

L'exposé quelque peu technique du notaire Lavallée explique les différents articles du Code relatifs à la tutelle et à la curatelle.

YVAN DESJARDINS, « *Les procédures non contentieuses* ».

L'auteur souligne ici les implications pratiques des changements apportés au Livre VI du Code et, à l'occasion, rappelle certains principes qu'un contact peut-être moins fréquent avec cette partie du droit procédural a tendance à faire oublier.

J. ANDRÉ LAFERRIÈRE, « *Le cadastre : désuétude et rénovation* ».

Après avoir posé le problème du système cadastral et de l'enregistrement des titres au Québec, M. Laferrière analyse les grandes lignes de réforme apportées par le nouveau Code en ce domaine.

L'optique dans laquelle cet arpenteur-géomètre envisage le système cadastral complète avantageusement les connaissances que l'homme de loi peut avoir sur la question.

Somme toute, le volume que la Chambre des notaires présente est d'un intérêt pratique certain pour celui qui veut se familiariser avec les institutions et les techniques procédurales nouvelles. Les questions et réponses parlées lors de ces séances sont même reproduites, si bien que le lecteur qui n'a pu assister à ces colloques peut s'y retrouver facilement.

DANIÈLE PAPILLON,
Droit III